



LISTE DES PIÈCES À FOURNIR MAJEUR

CNI

PASSEPORT

Les ORIGINALS et les PHOTOCOPIES de l'ensemble des pièces doivent être présentés le jour du rdv.

La présence du demandeur est obligatoire au dépôt et au retrait du titre.

Justificatif de l'identité :

Photo d'identité datant de moins de 6 mois (format 35x45mm), le visage et les oreilles dégagés, le regard droit, la bouche fermée et la tête nue. Le fond doit être de couleur claire et uni (pas de blanc). Il est fortement recommandé de retirer des lunettes (sauf pathologie) **ne pas découper les photos.**

1^{ère} DEMANDE :

Un autre titre sécurisé

Ou

Un acte de naissance de moins de trois mois (copie intégrale).

POUR UN RENOUELEMENT :

Présentation de l'ancien titre au dépôt et au retrait.

Ou

Un acte de naissance de moins de trois mois (copie intégrale).

EN CAS DE PERTE OU DE VOL :

Titre sécurisé (CNI ou PASSEPORT).

Ou

Un acte de naissance de moins de trois mois (copie intégrale).

En cas de vol, la déclaration enregistrée auprès des services de la police nationale ou de la gendarmerie.

En cas de perte, la déclaration doit être complétée et éditée sur le site : www.service-public.fr ou remplie à la Mairie lors de la demande.

Et

Un document officiel avec photo (carte étudiant, permis de conduire, carte vitale avec photo...).

NOM D'USAGE :

L'acte de mariage.

L'acte de décès

Autre pièce justifiant l'autorisation (décision de justice...).

MAJEUR SOUS TUTELLE :

- La copie de la décision de justice désignant le tuteur + CNI du tuteur (si présent)
- La copie de la décision de justice désignant le tuteur + CNI du tuteur+ le tuteur doit fournir une attestation indiquant qu'il est informé de la démarche du majeur sous tutelle (si tuteur absent)

MAJEUR SOUS CURATELLE OU CURATELLE RENFORCEE :

- La copie de la décision de justice de mise sous curatelle.

JUSTIFICATIF DE NATIONALITE FRANCAISE :

- Certificat de nationalité française **ou** Décret de naturalisation **ou** Déclaration d'acquisition.

JUSTIFICATIF DE DOMICILE moins d'un an :

- Facture eau/électricité/portable

En cas d'hébergement :

- Attestation de l'hébergeant attestant que la personne est hébergée depuis plus de trois mois
Et
- Justificatif de domicile récent de l'hébergeant
Et la photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant.

TIMBRES FISCAUX : (achat sur le site timbres.impots.gouv.fr ou débitant de tabac)

- Gratuit pour une 1^{ère} demande ou un renouvellement de CNI
- 25€ en cas de perte ou de vol de l'ancienne CNI
- 86€ pour les passeports.

RENDEZ-VOUS OBLIGATOIRE POUR DEPOSER LE DOSSIER

PRE-DEMANDE sur ANTS.gouv.fr

RENDEZ-VOUS LE :à.....

Rappel :

La durée de validité est de 15 ans pour la CNI (délivrée entre le 02/01/2004 et le 31/12/2013)

La durée de validité est de 10 ans pour la CNI (délivrée depuis juin 2021)

La durée de validité est de 10 ans pour le Passeport

Toute fausse déclaration est passible de poursuites pénales conformément aux articles 441-6 et 441-7 du code pénal : de 1 à 2 ans de prison et de 15 000 à 30 000€ d'amende